

EBP Automobile v10

NOUVEAU

La gestion des demandes d'immatriculation

La version 10.1 du 30 avril 2009 d'EBP Automobile intègre une interface avec le logiciel de télétransmission MiSIV de la société TMS, relative au S.I.V (Système d'Immatriculation des Véhicules).

Le S.I.V, c'est quoi ?

Depuis le 15 avril 2009, le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules est entré en vigueur. Ce nouveau système permet aux professionnels de l'automobile qui sont habilités, d'immatriculer directement les nouveaux véhicules via une liaison avec la préfecture.

En tant que réparateur, agent, concessionnaire... habilité et agréé S.I.V, il est désormais possible de télétransmettre les informations relatives à l'immatriculation des véhicules et percevoir les sommes relatives aux taxes et à la redevance liées à l'immatriculation pour le compte du Trésor public.

Le partenariat EBP / TMS

Suite à l'entrée en vigueur du S.I.V, EBP s'est interfacé avec le logiciel de télétransmission MiSIV (TMS) permettant de réaliser par Internet, un certain nombre de formalités administratives. L'utilisation de l'interface EBP et du logiciel MiSIV représente pour le réparateur, un véritable gain de temps et d'efficacité.



L'acquisition du logiciel MiSIV est gratuite.

Seules les demandes administratives effectuées depuis le logiciel vous sont facturés par TMS, avec lequel vous contractez.

TMS vous facture et vous prélève ainsi mensuellement en fonction de votre consommation. Ainsi, si vous ne faites aucune démarche (demande d'achat, demande d'immatriculation, cession...) sur 1 mois par exemple, vous n'avez rien à payer : il n'y a pas de coût fixe d'abonnement.

Pour vous procurer le logiciel MiSIV, rapprochez-vous de votre revendeur EBP habituel ou contactez le 0811 65 80 35 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) qui vous communiquera les coordonnées du revendeur le plus proche de chez vous.

La gestion des demandes d'immatriculation dans EBP Automobile

L'interface se trouve dans le menu Outils – SIV.

Vous avez la possibilité de choisir le type d'opération que vous souhaitez effectuer :

- ✓ Immatriculation d'un VN
- ✓ Immatriculation d'un VO
- ✓ Visualisation des opérations en cours ou réalisation d'autres démarches (D.A., cession, non-gage, ...)
- ✓ Récupération des immatriculations traitées

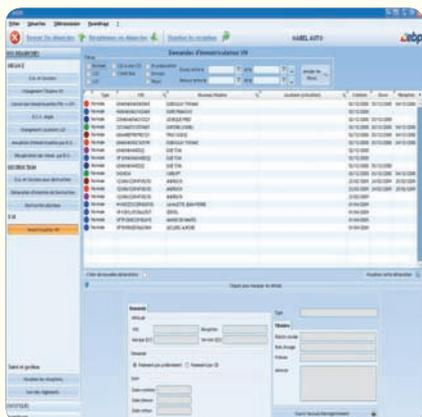
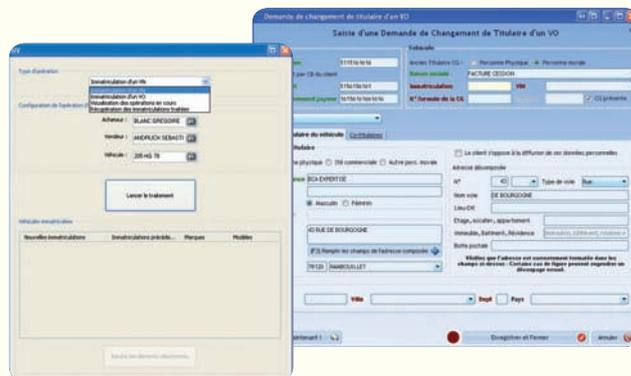
• Immatriculation d'un VN ou d'un VO

Grâce à l'interface vous pouvez récupérer les informations d'une fiche d'un véhicule ou d'une fiche client provenant de votre base EBP.

En lançant le traitement, le logiciel MiSIV s'ouvre automatiquement et toutes les informations de la fiche véhicule ou client provenant d'EBP sont récupérées.

Il ne vous reste plus qu'à compléter si besoin les informations supplémentaires demandées par l'administration et envoyer la demande d'immatriculation depuis MiSIV.

Toutes les opérations de retour (récupération de la nouvelle immatriculation, édition du certificat provisoire d'immatriculation, de bons de réception...) se font depuis MiSIV.



• Visualisation des opérations en cours

En choisissant cette opération dans l'interface EBP vous accédez directement dans MiSIV à la liste des opérations en cours : demandes en préparation, envoyées, reçues...

Vous pouvez bien entendu réaliser d'autres démarches administratives (comme une demande d'achat) directement depuis MiSIV.

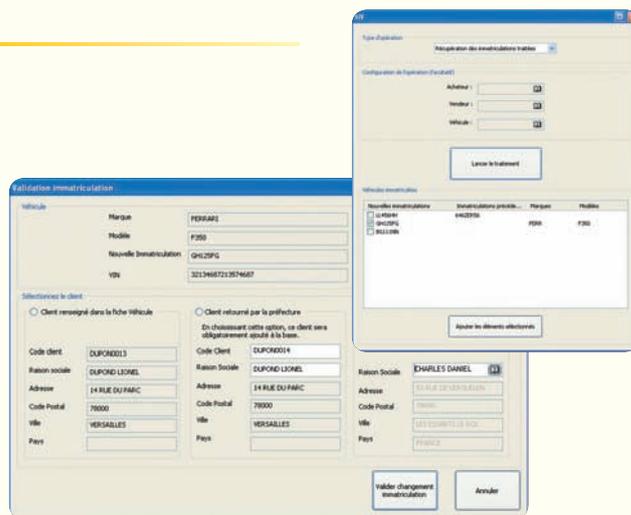
• Récupération des immatriculations traitées

Cette fonctionnalité de l'interface EBP vous permet de récupérer très facilement les nouvelles immatriculations reçues dans MiSIV.

En cochant les immatriculations souhaitées, vous les ajoutez directement dans la base de votre logiciel EBP Automobile.

Votre logiciel EBP effectue alors les actions suivantes :

- création de la fiche client en fonction de celui sélectionné
- création de la fiche véhicule si celle-ci n'existe pas dans la base
- affectation du client au véhicule
- la nouvelle immatriculation remplace celle précédemment renseignée dans la fiche véhicule d'EBP Automobile.
- l'ancienne immatriculation est conservée et recopiée dans le champ « Précédente immatriculation ».



LES AVANTAGES DE L'INTERFACE EBP / MISIV

1. Si vous possédez déjà le client ou le véhicule dans votre base EBP Automobile **vous limitez les ressaisies** en envoyant directement les informations dans MiSIV.
2. Vous **récupérez automatiquement dans votre logiciel EBP les nouvelles immatriculations** depuis MiSIV et créez automatiquement les fiches clients et véhicules correspondant si elle n'existait pas encore dans votre base.
3. **Vous enrichissez votre base de contacts** en immatriculant de nouveaux clients, auxquels vous pouvez ensuite proposer des opérations d'entretien sur leurs véhicules (révision, changement des pneus, vidange...).